

Les comptes comptables en normes IAS/IFRS face à la crise sanitaire : Cas du secteur bancaire marocain

Accounting accounts under IAS/IFRS standards in the face of the health crisis: Case of the Moroccan banking sector

ZEDDARI Khadija

Doctorante

Faculté d'Economie et de Gestion

Université Ibn Tofail

Laboratoire des Sciences Economiques et Politiques Publiques

Maroc

Khadija.zeddari@uit.ac.ma

EL BAKKOUCHI Mounir

Professeur

Faculté d'Economie et de Gestion

Université Ibn Tofail

Laboratoire des Sciences Economiques et Politiques Publiques

Maroc

elbakkouchi.mounir@uit.ac.ma

Date de soumission : 14/09/2021

Date d'acceptation : 27/10/2021

Pour citer cet article :

ZEDDARI. K & EL BAKKOUCHI. M (2021) «Les comptes comptables en normes IAS/IFRS face à la crise sanitaire : Cas du secteur bancaire marocain», Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 4 : Numéro 4 » pp : 855 - 873

Résumé

Après plus de 10 ans de la crise économique et financière, une crise sanitaire nommée Covid-19 est arrivée mais cette fois-ci le secteur financier n'est pas le déclencheur de crise comme celle des subprimes. Le secteur financier et en particulier le secteur bancaire est très sensible par son environnement et la notion de la juste valeur utilisée en normes IAS/IFRS pourra influencer les comptes comptables.

Alors l'objectif de cet article est d'analyser l'impact de la crise sur le rendement des cours des banques cotées en bourse de Casablanca et de vérifier l'influence de la volatilité sur la valeur comptable. Les résultats montrent que l'indice MASI a connu une chute brutale et existent une évolution positive de la volatilité des titres banques cotées.

Mots clés : Normes IAS/IFRS ; covid-19 ; banque ; crise sanitaire ; comptes comptables ;...

Abstract

More than 10 years of the economic and financial crisis, a health crisis called Covid-19 has arrived but this time the financial sector is not the trigger of a crisis like that of the subprimes. The financial sector and in particular the banking sector is very sensitive by its environment and the concept of fair value used in IAS / IFRS standards may influence the accounting accounts.

So the objective of this article is to analyze the impact of the crisis on the price performance of listed banks in Casablanca and to verify the influence of volatility on book value. The results show that the MASI index has experienced a sharp drop and there is a positive trend in the volatility of listed bank securities.

Keywords: IAS / IFRS standards, covid-19, banking, health crisis, accounting accounts, ...

Introduction

La comptabilité a connu une révolution d'une convergence de normes nationales aux normes internationales sous le nom IAS/IFRS (l'International Accounting Standards & l'International Financial Reporting Standards) dans le but d'harmonisation des référentiels comptables de tous les pays.

L'International Accounting Standards Board « l'IASB » a élaboré les normes IAS/IFRS destinées aux sociétés faisant appel public à l'épargne pour harmoniser les normes comptables vers un seul référentiel, de manière à rendre l'information, publiée par les entités, plus comparable, fiable et transparente. Aussi, au Maroc et conformément à ses choix stratégiques et la libéralisation de son économie et le rapprochement de sa réglementation avec les normes et les standards de l'extérieur, il s'est engagé dans cette perspective en se trouvant confronté à ces enjeux d'harmonisation comptable. Alors, toutes les entreprises cotées en bourse¹ et les établissements de crédit présentent leurs états de synthèses consolidées en normes IAS/IFRS² et ils sont aussi concernés par tous les amendements de l'IASB.

Les scandales financiers et la crise financière et économique de 2007-2009 ont remis en cause l'objectif de crédibilité et de transparence que visent les normes IAS/IFRS, d'où l'intervention des pouvoirs publics pour rétablir la stabilité financière et améliorer la communication financière afin de remettre la confiance des épargnants et des investisseurs.

Depuis cette date, les institutions de réglementation ont pris un certain nombre de mesures pour améliorer de mieux en mieux leurs procédures, il s'agit notamment de la nouvelle norme IFRS 9 concernant les instruments financiers qui remplace celle de l'IAS 39 devenue obsolète et délicate dans son application, la réglementation prudentielle de Bâle III...

Après plus de 10 ans de la crise financière, une crise sanitaire a été déclenchée fin 2019, l'épidémie de Covid-19 a commencé en Chine et le virus a été propagé dans le monde entier d'où un arrêt quasiment total de l'activité économique. Les pouvoirs publics ont pris des décisions importantes afin d'atténuer les conséquences néfastes d'une telle crise.

Dans un contexte de crise sanitaire qu'a connu le monde entier, le Maroc n'était pas exclu, nous vivons tous cette situation. Le secteur bancaire a été appelé pour jouer un rôle de

¹ Circulaire n° 06 /05 relative à la publication et à la diffusion d'informations financières par les personnes morales faisant appel public à l'épargne publié par la CDVM le 13 octobre 2005.

² Circulaire de n° 56/G/2007 relative aux conditions de tenue, par les établissements de crédit, leur comptabilité publié par Bank Al-Maghrib le 08 octobre 2007.

résilience par l'accompagnement des entreprises en difficulté, la distribution de nouveaux prêts garantis par l'Etat, la participation au fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus Covid-19...etc.

Le secteur est aussi inquieté par l'impact économique de la pandémie, il a connu une récession de son activité, le non remboursement des échéances des crédits et leurs intérêts d'où la hausse du taux de défaut, la baisse des commissions bancaires, la diminution de distribution de crédits (consommation, immobilier). Alors, il s'avère légitime de poser la question suivante : **quel est l'impact de la crise sanitaire sur les comptes comptables du secteur bancaire marocain ?**

Notre travail de recherche sera décomposé en trois points essentiels, le premier abordera les organismes de normalisation comptables. Le deuxième point va présenter un aperçu sur le secteur bancaire marocain et une présentation générale de la crise de covid-19. Et le dernier point sera consacré à l'analyse de l'impact de covid-19 sur les comptes comptables des banques marocaines cotées en bourse via une étude empirique.

1. Le cadre théorique et institutionnel de l'application des normes IAS/IFRS

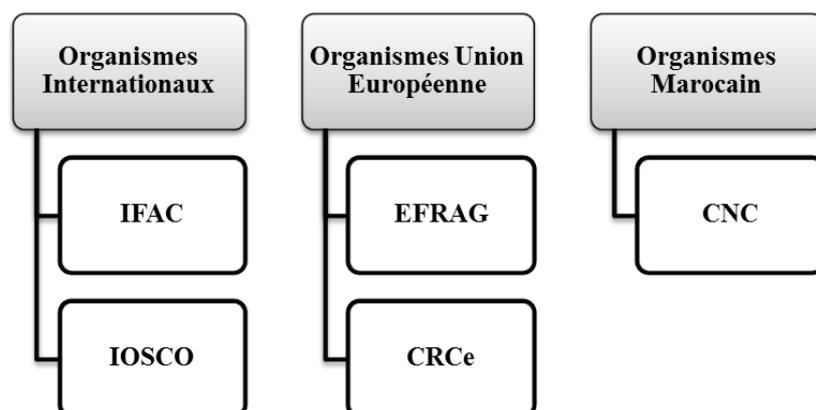
1.1. Les organismes de normalisation comptables

Normaliser la comptabilité c'est mettre en place un langage comptable commun (terminologie et règles de syntaxe) afin de faciliter la communication entre les différents acteurs de la vie économique qui, à un titre ou à un autre, s'intéressent à la comptabilité³» (Milot, 1997).

La normalisation de la comptabilité est prise en charge par des organismes spécifiques à cette mission. Plusieurs pays sont dotés d'un organisme chargé de normalisation de la comptabilité et ils diffèrent d'un pays à l'autre, certains sont des établissements étatiques et d'autres sont des institutions privées.

On va présenter les principales organisations chargées de la normalisation comptable selon la figure suivante :

Figure 1 : Schéma des organismes chargés de la normalisation comptable



Source : Construit par les auteurs à partir de l'ouvrage « Comprendre les normes comptables internationales IAS/IFRS au Maroc »

1.1.1. Sur le plan international

Sur le plan international, on trouve deux institutions qui s'en chargent de la normalisation comptable à savoir:

- a. **L'IFAC**⁴ (International Federation of Accountants, trad. la fédération internationale des comptables) est une fédération internationale privée regroupant les organisations

³ Milot J.-P. « *La normalisation comptable : fondements et enjeux* » Cinquantenaire du Conseil National de la Comptabilité, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 29 octobre 1997.

⁴ Voir le site web : www.ifac.org

nationales des experts comptables et auditeurs dans le monde. Elle a été fondée le 7 octobre 1977 à Munich, en Allemagne, à l'occasion du 11^{ème} congrès mondial de la comptabilité et dont le siège est à New York. Elle comprend 180 organisations membres et associés dans 130 pays et juridictions, représentant environ 3 millions de comptables professionnels. Elle a pour objectif le développement de la profession comptable.

- b. **L'IOSCO** (l'International Organization of Securities Commissions, trad. l'organisation internationale des commissions de valeurs mobilières) est une fédération d'organismes nationaux de la réglementation des valeurs mobilières⁵, créée en 1983, qui regroupe 229 membres et régule plus de 95% des marchés mondiaux des valeurs mobilières, elle est considérée comme le normalisateur mondial pour ce secteur. L'IOSCO a pour objectif principale la coopération entre ses membres afin de promouvoir des normes de régulation pour protéger l'épargne publique et maintenir les marchés équitables, efficaces et transparents. Elle travaille en collaboration avec d'autres organismes tels que l'IASB, l'IFAC, le FMI...etc.

1.1.2. Sur le plan européen

L'Union Européenne a publié deux directives pour commencer l'harmonisation comptable, il s'agit de :

La quatrième directive⁶ (78/660/CCE) du Conseil des Communauté Européennes du 25 juillet 1978, porte sur les comptes sociaux, elle est destinée à normaliser la présentation et le contenu des états financiers, les modes d'évaluation et la publicité des documents.

La septième directive⁷ (83/349/CEE) du Conseil des Communauté Européenne du 13 juin 1983, coordonne entre les législations nationales pour définir les conditions d'établissement des comptes consolidés.

L'expérience a montré que l'harmonisation comptable Européenne n'a pas donné de satisfaction en raison des options ouvertes qui entrave la comparabilité des états de synthèses et la lenteur de mise en œuvre des textes par les Etats membres.

L'Union Européenne a opté pour une nouvelle stratégie, c'est l'adoption des normes comptables internationales nommées IAS. Cette décision remonte à une communication publiée par la commission européenne lors du sommet européen à Lisbonne en 2000, cette

⁵ Mohamed LAHYANI. *Les normes IFRS ce qu'il faut savoir*, 2012, p. 22.

⁶ Date d'entrée en vigueur le 31 juillet 1978. Journal Officiel L 222 du 14 août 1978.

⁷ Date d'entrée en vigueur le 29 juin 1983. Journal Officiel L 193 du 18 juillet 1983.

communication a été approuvée par le conseil et le parlement européen et elle a été inscrite par le règlement n°1606/2002.

Ce règlement a défini le calendrier de mécanismes d'adoption et d'application des normes comptables internationales et il a prévu la création de deux instances l'EFRAG (d'ordre technique) et le CRC (d'ordre politique) pour faire le suivi et la validation des normes.

- a. **L'EFRAG**⁸ (European Financial Reporting Advisory Group ; trad. le groupe de conseil en matière financière européen) est un organisme privé créé en 2001 par les préparateurs, les utilisateurs et les membres de la profession comptable. Cet organisme a deux objectifs essentiels, apporter une contribution proactive aux travaux de l'IASB et fournir un avis technique pour évaluer les normes avant leur adoption en Europe.
- b. **Le CRCE**⁹ (le Comité de Réglementation Comptable Européen) est créé et présidé par la commission européenne conformément aux exigences prévues au règlement n°CE/1606/2002. C'est un organisme politique composé des Etats membres, il a pour mission de donner un avis sur les propositions de la commission européenne soit d'accepter ou de rejeter une norme comptable internationale.

1.1.3. Sur le plan national

La normalisation comptable est aussi l'une des préoccupations au Maroc et l'organe chargé est le Conseil National de la Comptabilité (CNC). Il est institué par le décret n° 2.88.19 du 16 novembre 1989, tel que complété par le décret n° 2-02-682 du 1 novembre 2000 et par le décret n° 2-02-888 du 22 mai 2003¹⁰.

Le CNC a pour mission, en liaison avec les ministres et organismes compétents, de¹¹ :

- Coordonner et synthétiser les recherches théoriques et méthodologiques de comptabilité ainsi que leurs applications pratiques.
- Concevoir, élaborer et proposer les normes comptables générales ou sectorielles.
- Collecter et diffuser toutes informations relatives à la normalisation, l'enseignement et la formation comptables.
- Recommander toutes mesures susceptibles d'améliorer l'information comptable tant au niveau national qu'au niveau des entreprises.

⁸ Voir le site web : <http://www.efrag.org/>

⁹ Voir le site web : <http://ec.europa.eu/>

¹⁰ Azzouz ELHAMMA. *Comprendre les normes comptables internationales IAS/IFRS au Maroc*, 2012, p. 17.

¹¹ Décret n° 2.88.19 du 16 novembre 1989.

- Coordonner et encourager les actions de recherches, d'études et de perfectionnement se rattachant à la discipline comptable.
- Représenter l'État dans les organismes internationaux de normalisation comptable.

1.2. Présentation de l'organisme de la normalisation du référentiel IAS/IFRS

1.2.1. L'International Accounting Standards Board « l'IASB »

Les normes comptables internationales nommées l'International Financial Reporting Standards (l'IFRS) ont été élaborées depuis 1973 par un organisme de droit privé créé à l'initiative de quelques membres de la profession comptable, appelé l'International Accounting Standards Committee (l'IASC) jusqu'à 2001 puis l'International Accounting Standards Board (l'IASB) depuis cette date.

L'**IASB** est un organisme de normalisation comptable internationale privé et indépendant, basé à Londres et contrôlé en totalité par l'International Accounting Standards Committee Foundation (IASCF).

L'objectif de la création de l'IASB c'est de :

- Élaborer des normes comptables uniques de haute qualité, transparentes, comparables et applicables par tous les pays.
- Promouvoir l'utilisation et l'application rigoureuse de ces normes.
- Appuyer une démarche de convergence entre les normes comptables nationales et les IFRS.

1.2.2. Présentation des normes IAS/IFRS

Les normes IAS/IFRS sont élaborées pour les appliquer aux états financiers individuels ou consolidés par les entités à but lucratif comme elles peuvent être appliquées par des organismes à but non lucratif si cela a été jugé nécessaire.

Les normes produites par l'IASB sont nommées International Accounting Standards (IAS) lorsque leur première publication est antérieure à 2001 (IAS 1 à IAS 41) et IFRS (Numérotées, à ce jour, de 1 à 17) pour les normes postérieures à 2001. A celles-ci s'ajoutent les textes d'interprétation produits par des organismes annexes de l'IASB désignés comme SIC avant 2001 et IFRIC depuis cette date. Elles peuvent être classées, par objectifs et finalités, en trois catégories¹² (Obert, 2003):

¹² Robert OBERT. *Pratique des Normes IAS/IFRS*, 2003.

- Les normes cadres relatives à :
 - La présentation : IAS1
 - L'information: IFRS 7, IFRS 14, IFRS 15, IFRS 24, IFRS 29, IFRS 33, IFRS 34
 - La consolidation : IFRS 27, IFRS 28, IFRS 31
 - L'évaluation: IFRS 8, IFRS 10, IFRS 18, IFRS 21
- Les normes spécifiques qui concernent :
 - Le bilan : IFRS 2, IFRS 12, IFRS 16, IFRS 17, IFRS 19, IFRS 20, IFRS 22, IFRS 23, IFRS 32, IFRS 36, IFRS 37, IFRS 38, IFRS 39, IFRS 40
 - Le compte de résultat : IFRS 33, IFRS 35
- Les normes métiers :
 - Les régimes de retraite : IAS 26
 - Les banques et institutions financières : IAS 30
 - L'agriculture : IAS 41
 - L'exploration pétrolière et minière : IFRS 6

2. La crise sanitaire au sein du secteur bancaire marocain

2.1. Situation générale du système bancaire marocain

Le secteur bancaire joue un rôle prépondérant dans l'économie. En effet, il exerce une influence sur les comportements en matière d'investissement et donc sur la croissance du pays.

La première banque au Maroc est née en 1844 sous le nom de la banque Parient mais à cette époque le système bancaire marocain n'était soumis à aucune réglementation, jusqu'à la promulgation du dahir du 31 mars 1943 relatif à la réglementation et l'organisation de la profession bancaire. Après l'indépendance en 1956, le Maroc a mis les fondements nécessaires pour régulariser le secteur par la promulgation des décrets, la création de la Banque du Maroc (Bank Al Maghrib actuellement), la création d'organismes financiers...etc.

Alors le secteur n'a connu une grande réforme qu'avec l'arrivée de la loi bancaire de 1993. Depuis cette date jusqu'à aujourd'hui, on est en face à un système bancaire moderne adapté aux besoins de la société comme à ceux des clients afin de rapprocher la réglementation nationale aux normes internationales. Un certain nombre de mesures qui ont été prises :

- La mise en place d'un ensemble de règles de gestion ou règles prudentielles destinées à contrôler l'activité bancaire et à limiter ses risques.

- L'adoption de normes internationales, notamment le ratio "Cooke" et le ratio "McDonough" correspondant à la couverture de l'ensemble des risques bancaires par des fonds propres...etc.

2.2. L'impact de la crise sanitaire au sein des banques

Le coronavirus de type SARS-COV-2 est émergé à Wuhan en Chine fin 2019, en quelques mois le virus a provoqué une pandémie dans le monde entier. Le Maroc a été aussi touché par ce virus, il a enregistré son premier cas confirmé de Covid-19 le 2 mars 2020 chez un marocain résident en Italie. Les pouvoirs publics ont pris un ensemble de mesures pour lutter contre la propagation du virus par la divulgation de la décision d'état d'urgence et du confinement. Malgré les bienfaits de cette décision pour la sécurité sanitaire des Marocains, elle avait des conséquences néfastes sur le système économique et financier du pays.

L'activité économique a connu un arrêt quasiment total mais les pouvoirs publics ont mis en place des dispositifs de soutien à l'économie tel que la création du Fonds pour la gestion du Covid-19¹³, l'injection de la liquidité par Bank Al Maghrib, la baisse des taux des intérêts, les prêts garantis à 1 an au titre du programme de soutien au financement des TPME, l'exemption des droits d'enregistrements...etc.

Les banques étaient confrontées à deux situations opposées, ils doivent d'une part, gérer et prendre les mesures nécessaires pendant la période de crise pour maintenir la stabilité du système bancaire et d'autre part, ils doivent jouer le rôle de résilience dans l'économie¹⁴.

Certes, les impacts de la crise ne sont pas encore terminés, on les vit toujours, si les gouverneurs des Etats ont mis les mesures nécessaires pour faire face à la Covid-19 et relancer l'économie. Aussi, les scientifiques sont en train d'apporter des réponses, à effectuer des analyses, à mesurer la gravité de la crise. Selon Bensghir, et al., (2021), les banques participatives marocaines ont enregistré une baisse assez importante pendant le 1er semestre de 2020. Et Alami, et al., (2021) ont démontré que les sociétés cotées en bourse de Casablanca sont impactées par la crise de Covid-19 différemment selon le secteur d'appartenance. Certaines ont bénéficié de la pandémie comme les sociétés du secteur TIC et de l'industrie pharmaceutique et d'autres ont été affectées négativement. D'autres, Ouahi, et al., (2020) ont montré le rôle des médias sociaux dans le marketing bancaire et l'importance

¹³ El Khattabi, F. E. « Covid-19 : Test du secteur financier des pays africains Cas des banques marocaines », RISG, 2021, pp. 303-321.

¹⁴ Guessous G. « Impact du Covid-19 sur les banques », 2020.

de la présence des banques sur les réseaux sociaux surtout dans le contexte de Covid-19 et d'isolement social et commercial.

Dans notre recherche, on va aborder aussi le sujet de Covid-19 mais d'un autre volet, au sein des banques marocaines cotées en bourse qui présente leurs états financiers en normes IAS/IFRS. On va présenter notre raisonnement dans une étude empirique.

3. Etude empirique

3.1. Les hypothèses

Pour une analyse et mesure d'impact de la crise sanitaire sur le secteur bancaire marocain, nous proposons d'effectuer une étude sur l'évolution du rendement des titres des banques cotées en bourse de Casablanca. Alors, nous sommes amenées à poser les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : la crise sanitaire aurait une influence sur le rendement du cours boursier des banques.

Hypothèse 2 : la crise sanitaire aurait un impact sur les comptes comptables en IAS/IFRS suite à la volatilité des titres bancaires.

3.2. Description et démarches

A l'arrivée de Covid-19 en début de mois de Mars 2020, le Ministre de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a annoncé la fermeture des écoles à partir du 16/03/2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence et les mesures de confinement à partir du 20/03/2020 et il a déclaré le déconfinement progressif tout en gardant l'état d'urgence à partir du 11/06/2020. Ces dates clé de Covid-19 seront les repères dans notre travail.

L'étude empirique de cette recherche se focalise sur toutes les banques cotées en Bourse de Casablanca, il s'agit de six banques. On a travaillé avec les valeurs journalières pour la période allant du 01/03/2019 au 31/03/2021, qui sera décomposée en trois sous périodes. La première est celle d'avant la crise sanitaire (du 01/03/2019 au 15/03/2020), la deuxième période où le Maroc a fermé les écoles et il a pris les mesures de confinement (du 16/03/2020 au 10/06/2021) et la dernière après le confinement (du 11/06/2021 au 31/03/2021), soit une distribution finale composé de 516 observations pour chaque banque.

Les valeurs du cours journalier sont récupérées auprès du site officiel de la Bourse de Casablanca et le traitement des données via Excel et le logiciel SPSS, pour les banques suivantes :

- Attijariwafa Bank présenté par son acronyme ATW
- Bank Of Africa : BOA
- Banque Centrale Populaire : BCP
- Crédit du Maroc : CDM
- Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie : BMCI
- Crédit Immobilier et Hôtelier : CIH

Dans notre étude, on va calculer le rendement du cours boursier pour chaque banque dont l'objectif est la mesure de la volatilité de ce rendement avant, pendant et après le confinement afin de vérifier notre hypothèse qui est l'influence de la crise sanitaire sur le secteur bancaire.

La volatilité mesure l'importance des fluctuations de valeur d'un actif et donc son risque, elle se calcule mathématiquement par l'écart type¹⁵. Le rendement est le rapport entre le capital obtenu et la mise en fonds initiale, son calcul se présente sous la formule suivante :

$$R_t = \frac{(P_t + D_t) - P_{t-1}}{P_{t-1}} * 100$$

Avec :

R_t : Taux du rendement du cours i pendant la période t .

P_t : Valeur du cours i pendant la période t .

P_{t-1} : Valeur du cours i pendant la période $t-1$.

D_t : Dividende distribué du cours i pendant la période t .

On va calculer le rendement du cours boursier pour chaque banque selon la formule citée en ci-dessous et en considérant que les dividendes sont nuls car ils ne sont pas encore distribués pour l'exercice 2019 et 2020.

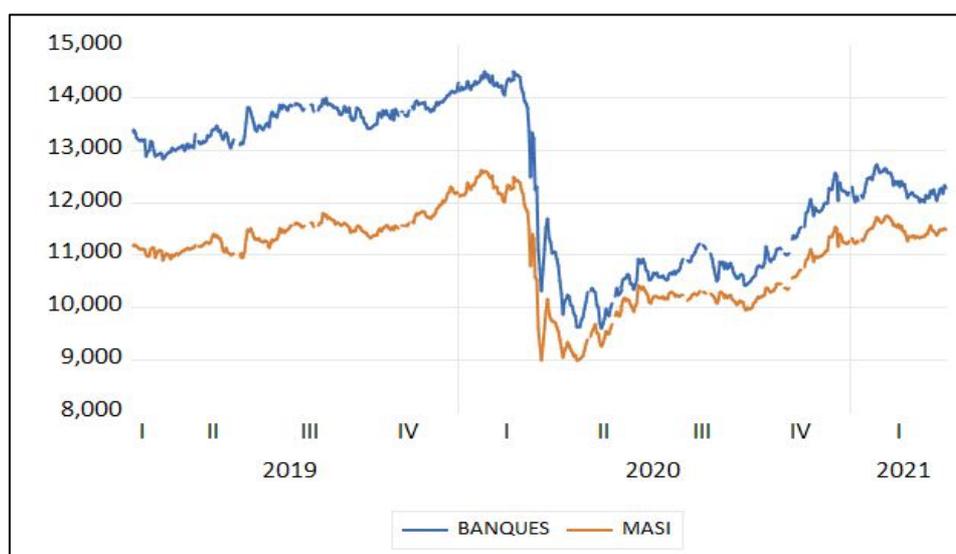
3.3. Résultats de l'étude et interprétations

3.3.1. L'évolution de l'indice boursier MASI et l'indice sectoriel BANQUES

Avant de présenter les résultats de la volatilité des rendements, on va commencer par une présentation graphique de l'indice boursier MASI « Moroccan All Shares Index » et l'indice sectoriel BANQUES pour voir l'évolution du marché boursier dans la période de notre étude.

¹⁵ <https://www.vernimmen.net>

Graphe 1 : L'évolution de l'indice boursier MASI



Source : Construit par les auteurs

D'après ce graphe, l'indice MASI et l'indice sectoriel BANQUES ont des tendances haussières et baissières dans cette période, on remarque que l'indice sectoriel BANQUES suit les tendances de l'indice MASI. Ils ont connu une évolution à la hausse depuis le début de mars 2019 avec des hauts et des bas jusqu'à la moitié de mars 2020 qu'ils ont connu une chute brutal, ce qui nous confirme l'impact de coronavirus sur la bourse de Casablanca d'où les investisseurs n'ont pas confiance au marché. Ces deux indices n'ont commencé à s'augmenter qu'à partir du mois de juin 2020 avec la décision de déconfinement.

On va confirmer ce constat par une présentation des données en chiffres selon le tableau suivant :

Tableau 2 : L'indice boursier MASI et l'indice sectoriel BANQUES en chiffre

Indice/Période	02/03/2020	16/03/2020	Variation %	31/03/2021	Variation %
MASI	12189,28	9596,00	-21,28	11483,65	-5,79
BANQUE	14123,43	11096,58	-21,43	12285,62	-13,01

Source : Calculs des auteurs

Suite au tableau en ci-dessus, l'indice MASI et BANQUES ont connu une chute respectivement de -21,28% et -21,43% entre la période du 02/03/2020 et le 16/03/2020. Le 2 mars est la date de l'annonce de l'enregistrement du 1^{er} cas Covid-19 au Maroc et le 16 mars où le ministre de l'éducation a annoncé la fermeture des écoles dans le cadre des mesures

prises contre la propagation du virus, d'où on conclut l'effet négatif de l'information circulée sur le marché.

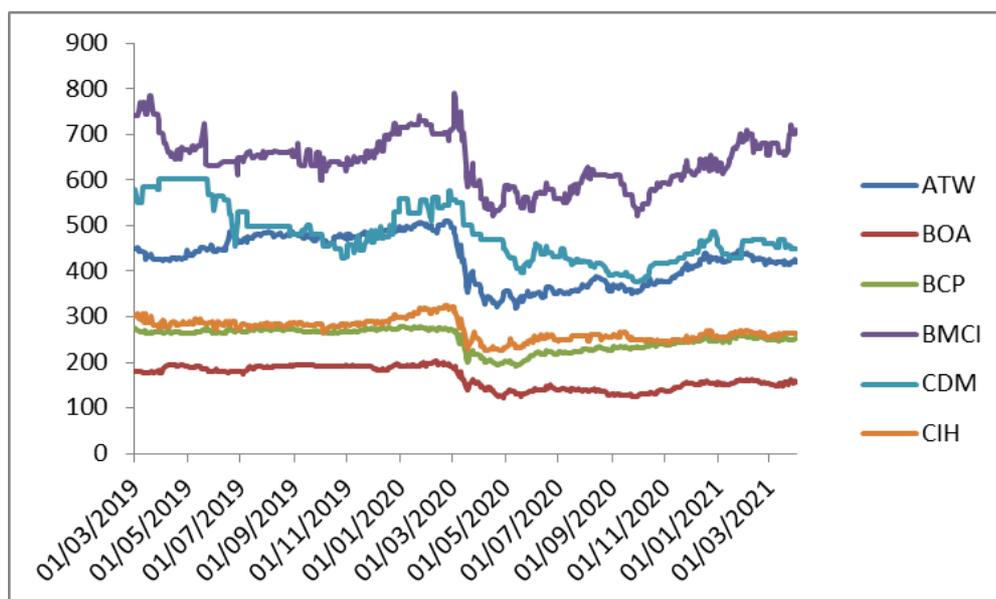
Pendant une année, il a été enregistré une variation de -5.79% pour MASI et -13.01% pour BANQUES, cette évolution du marché boursier s'explique par la reprise de l'activité économique du pays.

3.3.2. L'évolution du rendement du cours boursier des banques marocaines

Notre étude a porté sur le cours boursier de six banques cotées en bourse de Casablanca, on a calculé le rendement de chaque cours dans trois périodes (avant, pendant et après le confinement) dans le but de mesurer l'évolution de la volatilité (l'écart type) des cours pour confirmer ou démentir notre première hypothèse (cité en haut).

Tout d'abord, on va commencer par une présentation graphique de l'évolution du rendement des cours boursiers des banques et le calcul des résultats statistiques.

Graphe 3 : L'évolution du rendement des cours boursiers des banques



Source : Construit par les auteurs

Suite au graphique, les rendements ont connu des évolutions à la hausse et la baisse avec une diminution marquante au début de la crise sanitaire.

Tableau 3 : Résultats de la statistique descriptive

Cours	Avant			Pendant			Après			Du 01 03 2019 Au 31 03 2021		
	Moy .	Ecart type	Var .	Moy .	Ecart type	Var .	Moy .	Ecart type	Var .	Moy .	Ecart type	Var .
ATW	-0,01	1,22	1,49	-0,29	2,45	5,99	0,10	1,12	1,25	0,00	1,39	1,93
BOA	-0,03	1,42	2,01	-0,21	2,80	7,84	0,07	1,50	2,24	-0,01	1,67	2,78
BCP	-0,05	1,12	1,25	-0,15	2,26	5,12	0,08	1,03	1,06	-0,01	1,28	1,63
BMCI	0,00	2,02	4,09	-0,30	2,58	6,65	0,12	1,72	2,94	0,01	1,99	3,95
CDM	-0,03	2,21	4,87	-0,21	1,48	2,18	0,02	1,14	1,30	-0,03	1,78	3,17
CIH	-0,02	1,93	3,74	-0,10	2,48	6,16	0,04	1,42	2,01	-0,01	1,83	3,34

Source : Calculs des auteurs

Nous observons une évolution de la volatilité du rendement entre la période avant et pendant le confinement. Avant d'interpréter nos résultats et comparer entre les variances, on a passé un test de Fisher dont les hypothèses sont :

$$H0 : \sigma_1^2 = \sigma_2^2$$

$$H1 : \sigma_1^2 \neq \sigma_2^2$$

D'après le teste de Fisher, le F-calculé est supérieur au F-tableau avec un seuil de confiance de 5%, on doit rejeter H0 et retenir l'hypothèse alternative H1.

Suite aux résultats de la statistique descriptive présentés dans le tableau ci-dessus, nous remarquons une évolution de la volatilité du rendement du cours bancaire entre la période d'avant le confinement et pendant le confinement. Ce résultat confirme notre première hypothèse qui stipule que la crise sanitaire a un impact négatif sur les rendements des banques.

Les cours boursiers ont réagi négativement une semaine avant le confinement car ils ont été influencés par la décision de la fermeture des écoles. A partir du 16/03/2020, les titres ont connu une chute presque de -10% pour toutes les banques sauf la CDM où son titre a baissé à partir du 13/03/2020 car c'est une filiale du groupe français Crédit Agricole, elle a été influencé par la décision de la fermeture des écoles déclaré par le ministre de l'éducation nationale de la république de l'Etat Français.

Suite la décision de déconfinement prise par le gouvernement marocain, la volatilité a baissé par rapport la période de confinement mais elle reste toujours élevée par rapport notre période de référence (avant la crise) d'où un retour du secteur bancaire à une situation plus stable a été remarqué. Il a pu ainsi jouer son rôle de résilience.

3.3.3. L'impact de covid-19 sur les comptes comptables en IAS/IFRS

L'arrivée de Covid-19 est interprétée par une chute de l'indice boursier MASI et des titres des banques cotées, selon la norme IAS 36¹⁶ relative aux « Dépréciation des actifs », une telle situation peut influencer négativement la valeur comptable. Suite aux lignes directrices de l'IPEV dans la note du 3 mars 2020 qui a stipulé que « *Fair value does not equal a fire sale price¹⁷* » ou bien « *La juste valeur n'équivaut pas à un prix de « vente forcée »*, donc, ce n'est pas automatiquement qu'une baisse de la valeur boursière sera traduite par une baisse de la valeur comptable car la *juste valeur est fondée sur les informations connues ou connaissables à la date d'évaluation*.

Dans le cas d'une perte de valeur, la norme IAS 36 stipule que « *une entité doit apprécier, à chaque date de reporting, s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. S'il existe une telle indication, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de cet actif* » et pour estimer cette dépréciation, l'entité doit utiliser deux sources d'informations, l'une interne et l'autre externe¹⁸.

La valeur de marché est le prix qui sera payé dans un marché qui doit réunir les conditions suivantes :

- Les éléments négociés sur ce marché sont homogènes;
- On peut normalement trouver à tout moment des acheteurs et des vendeurs consentants;
- Les prix sont mis à la disposition du public.

Alors dans une situation de crise, ces conditions ne peuvent être réunies et donc la valeur par marché n'est plus appréciée. Afin de remplir cette défaillance de la valeur de marché dans le cas de crise, la norme IFRS 13 relative à « la juste valeur » a été introduite.

¹⁶ www.focusifrs.com

¹⁷ IPEV Board, Special Valuation Guidance, Mars 2020.

¹⁸ Nussenbaum, M. & Feauveaux B. « Quel impact la crise financière liée au Covid19 peut-elle avoir sur les tests de dépréciation des entreprises ? », 2020.

La juste valeur se définit selon l'IFRS 13 par *le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation*. Elle propose trois techniques d'évaluation de la juste valeur¹⁹ : Cours, méthodes des comparables et la méthode discounted cash flows (DCF). Aucune entre ces méthodes n'est imposée mais c'est la valeur la plus élevée qui sera retenue. La juste valeur utilise des données de 3 niveau : niveau 1, niveau 2, niveau 3. Enfin, cette norme a pour but d'éliminer les effets d'une crise et limiter le risque de dépréciation.

On peut conclure que les normes IAS/IFRS ne sont pas sensibles à la crise, les organismes de normalisation comptables ont appris des leçons depuis la crise 2007 et ils étaient prêts pour faire face à tout déséquilibre.

Conclusion

L'objectif de notre étude est d'analyser l'impact de covid-19 sur les comptes comptables en IAS/IFRS. Elle a porté sur les six banques cotées en bourse de Casablanca. Nous avons travaillé avec le cours boursier de la période allant du 01/03/2019 au 31/03/2021, puis, on a repartie la période en trois sous période à savoir : avant, pendant et après les mesures de confinement.

On a calculé le rendement des cours boursiers et on a analysé l'évolution de leurs volatilités. D'après les résultats, on a constaté une évolution de la volatilité du rendement des titres bancaires, ce qui nous confirme notre hypothèse qu'est l'influence négatif de la crise sanitaire sur le rendement du cours boursier. Et pour la deuxième hypothèse, les comptes comptables ne sont pas sensibles à la volatilité du marché suite à la crise sanitaire.

Comme toute recherche, on a essayé d'apporter des éléments de réponse mais elle reste incomplète. Elle est inscrite dans un contexte d'actualité qu'est toujours encours de se développer et de s'améliorer avec des recherches et des publications de textes réglementaires.

Notre étude pourrait être enrichie par une nouvelle piste, en abordant le post Covid-19 ou bien la mesure du risque bancaire en période de crise. Surtout après la mise en place d'un certain nombre de règlement après la crise financière, cette période pourrait être considéré comme un examen de la fiabilité de cette réglementation.

¹⁹ Canonne S. (2020). « Comment le COVID impacte-t-il la valeur de l'entreprise ? » Bearing Point.

BIBLIOGRAPHIE

- Alami, Y. & El idrissi, I. (2021). « Contribution à l'étude de l'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur la Bourse des Valeurs de Casablanca. » Revue Internationale d'Economie Numérique, Volume 2 : numéro 2, pp : 112-131.
- Canonne S. (2020) « Comment le COVID impacte-t-il la valeur de l'entreprise ? » Bearing Point, consulté le 26/10/2021. URL : <https://www.bearingpoint.com/fr-fr/blogs/blog-finance/comment-le-covid-impacte-t-il-la-valeur-de-lentreprise>.
- Bensghir, A. & Addou, K. I. (2021). « Les implications de la crise du Covid-19 sur le secteur bancaire participatif : Cas du Maroc. » Revue Française d'Economie et de Gestion, Volume 2 : numéro 1, pp : 93-115.
- Elhamma, A. (2012). « Comprendre les normes comptables internationales IAS/IFRS au Maroc ». Edition EDGL Print.
- El Khattabi, F. E. (2021). « Covid-19 : Test du secteur financier des pays africains Cas des banques marocaines » Revue Internationale des Sciences de Gestion, Volume 4 : numéro1, pp : 303-321.
- Guessous G. (2020). « Impact du Covid-19 sur les banques », consulté le 26/10/2021. URL: <https://www.grantthornton.ma/contentassets/27a7d48e38e94e3e8e65c4116c823a56/impact-covid-19-sur-le-secteur-bancaire.pdf>
- Haut-Commissariat au Plan (2021) « Effets du Covid-19 sur l'activité des entreprises, 3ème enquête, Janvier 2021 ». URL : https://www.hcp.ma/Effets-du-Covid-19-sur-l-activite-des-entreprises-3eme-enquete-Janvier-2021_a2648.html
- IPEV Board, Special Valuation Guidance (2020). « Fair value does not equal a “fire sale” price », consulté le 26/10/2021. URL : <http://www.privateequityvaluation.com/Portals/0/Documents/IPEV%20Special%20Valuation%20Guidance%20-%2031%20March%202020.pdf>
- Lahyani, M. (2009) « Les normes IFRS ce qu'il faut savoir ». Edition Imprimerie El Maârif Al Jadida, Rabat.
- Nussenbaum, M. & Feauveaux B. (2020) « Quel impact la crise financière liée au Covid19 peut-elle avoir sur les tests de dépréciation des entreprises ? » consulté le 26/10/2021. URL: <https://www.finance-gestion.com/vox-fi/quel-impact-la-crise-financiere-liee-au-covid-19-peut-elle-avoir-sur-les-tests-de-depreciation-des-entreprises>.

- Milot J.-P., « La normalisation comptable : fondements et enjeux », dans Conseil National de la Comptabilité, Cinquantenaire du Conseil National de la Comptabilité, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 29 octobre 1997.
- Obert, R., « Pratique des Normes IAS/IFRS », Edition DUNOD, 2003.
- Ouahi, L. & Amin, R. (2020). « Covid-19 : L'impact sur les banques et le rôle des médias sociaux dans le marketing bancaire : Cas des banques commerciales au Maroc.» Revue Internationale des Sciences de Gestion, Volume 3 : numéro 3, pp : 91-117.